

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 février 2023

N° 23/001

RJ/SA

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (11) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Pascale SEGUIN, Mme Virginie SOSSI.

Absents représentés (4 procurations) :

Mme Sabine DANERI donne pouvoir à M. Michel GRAMBERT,
M. Patrick VIVOS donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS,
M. Christophe IACOBBI donne pouvoir à M. Michel BRUNET,
Mme Marion MARCHAL donne pouvoir à Mme Brigitte DURAND.

Absents excusés (4) :

M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, Mme Michèle COTTRET et sa suppléante Mme Caroline BLANCHARD, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD, M. René VILLARD et son suppléant M. Gérard BENOIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRUNET

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 15 voix pour :

- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 novembre 2023.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécourse citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 28/02/2023

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20230306-D23_001-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023

Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

